

sommaire

Introduction

Les obligations du client

Les conditions d'achat

Les obligations de l'hébergeur

Décision de justice

Questions

Introduction

- Les sites internet se multipliant de jours en jours, la nécessité d'hébergeurs se fait de plus en plus pressante. Il faut savoir que pour un hébergement de site il faut passer un contrat avec l'hébergeur. L'hébergement d'un site passe donc nécessairement par un contrat d'hébergement.
- Client
- Serveur
- Espace d'hébergement
- Interface d'administration de l'hébergement
- Identifiants
- Site web



• 1 - Engagement du client

Le Client est une personne physique.



• 2 – La loi informatique et liberté

Depuis le 25 mai 2018, le Règlement Général de Protection des Données (RPGD) est également applicable à tous les ressortissants de l'Union Européenne.



• 3 - Responsabilité

Le client endosse l'intégralité des responsabilités juridiques quant aux contenus stockés sur son espace d'hébergement, ou transitant via ce dernier. Il devra veiller à ce que ce contenu ne nuise ni ne porte atteinte à un tiers.



• 4 - Sauvegarde des données

Il incombe au client d'effectuer régulièrement la sauvegarde de ses données, fichiers, programmes et informations de toute nature dépendant de son espace d'hébergement.



- 5 Usage frauduleux
- Le fait pour le client d'utiliser les services de l'hébergeur à des fins de piratage, d'intrusion dans des systèmes informatisés ou de " hacking.



• 1 - La durée

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, sauf mention particulière concernant la durée du contrat dans le détail de l'offre souscrite par le client.

Cette période débute à compter de la mise à disposition par l'hébergeur du service commandé.



• 2 - Règlement

En l'absence de règlement ou en cas de retard de paiement, le contrat sera rompu, l'hébergeur sera alors en droit de suspendre ou de fermer le service sans avis préalable, et ceci quel que soit le service.



• 3 - Renouvellement de service

Le client devra passer cette commande en ligne à partir de son interface d'administration, ou encore par courrier ou par télécopie.



• 4 - Modifications des prestations offertes

L'hébergeur se réserve le droit de procéder à des modifications des offres, ceci sans réserve et sans avoir à en aviser le client.

Ce dernier aura le choix, à la fin de son abonnement, de ne pas en souscrire un à nouveau.



- 5 Conditions financières :
- Le règlement de l'abonnement par le client devra se faire en ligne par carte bancaire, PayPal, virement bancaire, chèque ou mandat administratif en euros.
 Le client devra s'acquitter par avance de l'intégralité du prix du contrat, afin que l'hébergeur mette le service à sa disposition.



• 1 - Ses obligations

L'obligation de l'hébergeur web dépend des clauses contractuelles. De manière générale, il est engagé à assurer la mise à disposition tel qu'il est prévu dans son contrat. A ce titre, l'hébergeur n'est pas responsable de la surveillance du contenu hébergé sur son serveur, sauf obligation contractuelle lui permettant d'intervenir pour supprimer tout contenu qualifié d'illicite.

• 2 - Ses responsabilités

Les contenus illicites publiés sur le site web hébergé exigent l'intervention de l'hébergeur. Ignorer ces informations et permettre l'accès à ces données risquent de faire objet d'une diffamation ou d'atteinte à l'ordre public.



• 3-La confidentialité

L'hébergeur est tenu, également, de respecter la clause de confidentialité des données.



• 4-La responsabilité civique et pénale de l'hébergeur

La LCEN





Décision de justice

Nouvelle condamnation de Google en France. Le Tribunal de commerce de Paris a condamné le géant de Mountain View à verser 150.000 euros de dommages et intérêts aux producteur et éditeur du film "Le Monde selon Bush", qui avait été mis à disposition en streaming sur Google Vidéo.

Décision de justice

• Les tribunaux français font bloc pour condamner les services internet qui seraient tentés d'user et d'abuser de leur statut d'intermédiaire technique pour violer impunément les droits d'auteur.





Décision de justice

« Jusqu'aux plaidoiries, en décembre 2007, il était possible de trouver le film sur Google », raconte à l'AFP Jean-François Lepetit, qui note que « il a été vu un grand nombre de fois en très peu de temps ». Le tribunal a reconnu que Google n'avait pas retiré la vidéo après notification comme l'exigent les dispositions de la loi pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN), et s'était ainsi rendu coupable de contrefaçon. Il a été condamné à verser 150.000 euros de dommages et intérêts à Flach Film et les Editions Montparnasse, 1.000 euros aux deux syndicats de producteurs (APC et UPSA) qui étaient parties prenantes à l'action, et est sous le coup d'une astreinte de 1.500 euros par nouvelle infraction constatée.

Modèle Contrat d'hébergement d'un site Web

• https://business.lesechos.fr/outils-et-services/modeles-de-documents/modeles-commercial/10014722-contrat-d-hebergement-d-un-site-web-55579.php

Avez-vous suivi?

1 - Que ce qu'un contrat d'hébergement ?

2 - Quelles sont les obligation du client ?

3 - Quelles sont les conditions d'achats ?

4 - Quelles sont les obligations de l'hébergeur ?

5 - Quelles sont les responsabilité de l'hébergeur ?